

**Commune de Favières
Département de la Somme**

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du jeudi 17 octobre 2024 à 19H30

Salle du Conseil

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 12 octobre 2024, s'est réunie en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. TAECK Guy, le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Présents : MM. TAECK Guy, SMETS Hervé, TELLIER Pascal, BERZIN Pascal, Mme DESMOLINS Valérie, M. MARO Jean-Mathieu, Mme SOHET Michèle (arrivée à 19H35)

Excusés : MM. CAFFIER Pierre, PERISSET Gaël, GARBE Laurent, BETHOUART Yann

Pouvoirs : M. PERISSET Gaël donne pouvoir à M. TAECK Guy, M. GARBE Laurent donne pouvoir à M. SMETS Hervé, M. BETHOUART Yann donne pouvoir à M. MARO Jean-Mathieu.

Nombre de votants : Le quorum est atteint (7 membres physiquement présents sur les 11).

Rédaction du procès-verbal : M. MARO Jean-Mathieu est désigné secrétaire de séance.

Comment lire ce procès-verbal ?

INTITULÉ TEL QU'INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR PAR M. LE MAIRE :

Présente l'ordre du jour tel qu'écrit par M. le Maire dans la convocation.

Retranscription des débats du Conseil municipal :

Retrace les débats qui ont suivi.

Un suivi régulier était effectué par les services de la perception et de la sous préfecture.

Sur les conseils du décideur aux élus locaux, nous avons contacté le Crédit Agricole qui a répondu de manière positive à cette éventuelle demande.

Afin de pouvoir payer les entreprises, il faut **150 000€**

Proposition :

- 1- Ligne de Trésorerie de 150 000€ sur 12 mois
- 2- CT en attente de TVA/SUBVENTIONS de 150 000€ sur 24 mois

Retranscription des débats du Conseil municipal :

Arrivée de Mme SOHET à 19H35 pendant la lecture de l'intitulé par M. le Maire.

M. le Maire demande si d'autres banques ont été contactées, M. Jean-Matthieu MARO répond que non, nous restons sur les offres du Crédit Agricole.

La Commission "Finances et Impôts" (composée pour rappel de : M. TAECK, président de droit¹ ; M. MARO, vice-président ; Mme SOHET, rapporteur ; Mme DESMOLINS) s'est réunie le lundi 14 octobre pour travailler sur le financement des travaux de l'église.

M. MARO, en tant que vice-président, présente les conclusions des travaux de la commission, au nom de Mme SOHET, Mme DESMOLINS et lui-même :

- La commission estime qu'il faut contracter ce prêt supplémentaire, car sinon la commune sera dans l'incapacité de payer les entreprises cette année. Pourquoi ? Parce que les travaux se sont achevés avec 6 à 7 mois d'avance, et que leur paiement devait s'échelonner jusqu'en mai 2025. Comme ils se sont terminés en octobre 2024, il faut payer maintenant. L'idée de ce prêt est donc de nous permettre de payer en 2024 ce que nous devons aux entreprises (dont certaines factures impayées non pas depuis juillet mais depuis juin).

- La commission insiste sur le fait que ce prêt ne doit servir qu'à financer la demande de trésorerie en avance par rapport au calendrier initial de financement, et pas à autre chose.

- D'après les documents fournis et d'après nos estimations, une fois les subventions versées et la TVA récupérée, il resterait 114 000€ à payer avec les fonds propres de la commune en 2025. Et il ne faut pas oublier qu'une revalorisation des travaux sera à prévoir, nous avons essayé de la prendre en compte mais les index ne sont pas encore publiés.

1 Note du secrétaire : le Maire est président de droit de toutes les commissions municipales.

- La commission a découvert que nous risquons une mauvaise surprise en 2025 : la subvention de la Région n'a jamais été validée. Cela pourrait être extrêmement problématique si nous ne touchions pas cette subvention estimée à 138 000€.

- La différence entre les deux offres (même taux EURIBOR 3 MOIS + marge) d'après les explications de la banque :

- la ligne de trésorerie sur 12 mois : nous pouvons retirer des fonds quand nous le voulons et rembourser quand nous le voulons : nous ne payons des intérêts que sur ce que nous utilisons. C'est une avance de trésorerie qui offre de la flexibilité mais qui n'a pas vocation à être reconduite ;
- le prêt court-terme sur 24 mois ressemble plus à un prêt classique, nous ne sommes pas obligés d'utiliser l'intégralité non plus, mais dès que nous commençons à rembourser, nous ne pouvons plus tirer sur la ligne de financement. Il pourrait être reconduit si nécessaire.

- Le but en cette fin d'année et début d'année prochaine sera de rembourser le prêt le plus vite possible dès réception des subventions ou de la TVA. Normalement la ligne de trésorerie sur 12 mois devrait être suffisante, mais elle n'a pas vocation à être reconduite. Par contre, la mauvaise surprise de la subvention non validée de la Région peut poser problème et tombe mal.

- Nous avons déjà fait remarquer lors de la dernière séance que le Conseil municipal aurait aimé être prévenu en avance de la situation. L'opacité qui a été cultivée est néfaste pour les finances de la commune. Malgré cela, le but aujourd'hui est de pouvoir payer les entreprises qui n'ont pas à subir la mauvaise gestion du financement.

Suite à ce résumé, M. Pascal TELLIER demande le coût du prêt pour la commune.

M. Jean-Matthieu MARO répond que cela dépendra de la vitesse à laquelle nous serons capable de le rembourser. Une estimation rapide du coût pour 150 000€ sur 12 mois avec le taux actuel représenterait environ 7 500€ + les frais de dossier.

M. Pascal BERZIN demande si nous savons quand les subventions seront reçues.

Mme Michèle SOHET répond que les demandes de versement ne peuvent être faites qu'une fois les factures payées.

Mme Michèle SOHET demande si nous avons eu des nouvelles pour la subvention de la Région.

M. Guy TAECK indique qu'il a eu un contact direct avec la Région ce jour, un nouvel interlocuteur, qui paraissait assez favorable à la situation de la commune.

Mme Michèle SOHET demande si cet interlocuteur était au courant du dossier.

Mme Sandrine BIGET répond que non, et qu'ils viennent de changer de logiciel au 1er octobre et qu'il va donc sûrement falloir re-remplir un dossier. Le nouvel interlocuteur a transmis la demande à son supérieur, et ils doivent revenir rapidement vers nous. Mme Sandrine BIGET alerte sur le fait que la commune ne pourra plus émettre de paiements après le 8-10 décembre, date qui sera précisée début novembre par la perception.

M. Jean-Matthieu MARO indique que le Crédit Agricole a annoncé un délai de 4 semaines pour obtenir les fonds. Nous sommes le 17 octobre, cela nous mène à mi-novembre. Cela implique que dès que les fonds seront réceptionnés, il faudra donc convoquer immédiatement le Conseil municipal pour flécher la trésorerie vers la ligne de travaux, et demander le versement des subventions dans la foulée.

M. Pascal BERZIN demande si la conjoncture politique nationale peut augmenter le risque au niveau de la réception des subventions.

M. Guy TAECK répond que non. Il ajoute que le nouvel interlocuteur de la Région a été plutôt réceptif à la situation et qu'il semble avoir plus de pouvoir que ceux avec qui la commune avait été en contact auparavant. M. TAECK indique qu'il rappellera l'interlocuteur courant de semaine prochaine si ce dernier ne le fait pas avant.

Mme Sandrine BIGET indique qu'une réunion s'est tenue à GAROPOLE et qu'apparemment 5 ou 6 mairies sont dans la même situation, avec la subvention de la Région en attente. Un mail a été reçu en juillet 2022 disant que notre dossier était complet et qu'il allait partir en instruction, et que depuis malgré de nombreuses relances (18 mails, une trentaine d'appels téléphoniques) aucun retour. Aucune explication n'a pu être fournie par le nouvel interlocuteur.

M. Guy TAECK indique que la situation politique à l'échelle nationale n'aide pas.

M. Jean-Matthieu MARO désapprouve puisque la subvention provenant directement de l'État (la DETR) est payée dans les temps, et que finalement c'est uniquement au niveau de la Région que cela bloque.

M. Guy TAECK déclare que tout le monde a dû pouvoir se faire une idée du travail de la Commission Finances et Impôts, qui, s'il a bien compris, propose de voter en faveur d'un prêt de 150 000€.

M. Jean-Matthieu MARO indique que oui il va voter la ligne de crédit supplémentaire, car il faut payer les entreprises. Par contre il ne le fait pas de gaieté de coeur et aurait préféré que le Conseil soit alerté de la situation bien avant. Il précise que sous réserve des différentes informations communiquées à la Commission (montants, échéances), la ligne de trésorerie de 150 000€ sur douze mois devrait être suffisante.

M. Pascal BERZIN demande ce qu'il se passerait si la commune ne touchait pas la subvention de la Région.

M. Jean-Matthieu MARO répond que cela fera un trou d'environ 138 000€ dans la raquette. M. Pascal BERZIN demande des précisions.

M. Guy TAECK répond avec humour que dans ce cas là il faudra vendre l'église. Il précise ensuite que les gens de la Région ne peuvent pas revenir en arrière, que sinon dès le début ils auraient dû dire non. Qu'ils savent bien les conséquences que cela pourrait avoir. M. Guy TAECK n'imagine même pas que cela soit possible que cette subvention ne soit pas versée.

Mme Michèle SOHET déplore que le Conseil n'ait appris que lundi dernier qu'il y avait un problème avec la subvention de la Région.

M. Guy TAECK répond que nous ne sommes pas les seuls, que d'autres communes sont dans la même situation.

M. Jean-Matthieu MARO répond : "Ce que veut dire Mme SOHET, et ce que plusieurs élus vous disent, c'est que le Conseil aurait souhaité être informé de ce problème avant. Parce que là j'ai vraiment l'impression, malgré nos questions, de me faire mener par le bout du nez, ce qui est très désagréable."

M. Guy TAECK répond que c'est un projet important, et que toutes les étapes ont été validées par des votes du Conseil municipal.

M. Jean-Matthieu MARO répond que oui il y a eu des votes, mais que quand il a été demandé des informations complémentaires elles n'ont pas été transmises. Que nous sommes plusieurs à ne pas être contents de la manière dont s'est passé le vote du budget par exemple. Mme Valérie DESMOLINS ajoute que le Conseil était un peu pris à la gorge.

M. Guy TAECK répond que les nouveaux élus ne sont là que depuis quelques semaines², mais les élus qui sont là depuis plus longtemps n'ont jamais contesté le choix des travaux pour l'église.

Mme Valérie DESMOLINS réplique que ce n'est pas ce qui est en train d'être dit.

2 Note du secrétaire : les nouveaux élus siègent au CM depuis fin juin 2024.

M. Jean-Matthieu MARO ajoute que ce n'est pas le projet qui est remis en cause, c'est la gestion et la transparence dans l'exécution du projet qui pose problème. Que par exemple *Mme SOHET*, qui est pourtant présente depuis le début, vient seulement d'apprendre que la subvention de la Région n'a jamais été validée, alors qu'elle a fait plusieurs demandes à ce sujet lors des séances précédentes.

Mme Michèle SOHET abonde : "Sur le papier il y avait d'un côté les dépenses, de l'autre côté les financements. Quand nous demandions si nous allions bien recevoir les subventions il nous était répondu que oui."

M. Guy TAECK indique que toutes les demandes de subvention ont reçu des réponses positives.

Mme Valérie DESMOLINS rétorque : "Toutes sauf la Région : vous n'avez jamais eu de retour positif pour cette subvention. Vous n'avez jamais eu un mail qui vous dit que..."

M. Guy TAECK : "Ah si, si... on a pas eu de réponse positive ?"

Mme Sandrine BIGET répond que non.

Mme Valérie DESMOLINS : "Sinon nous n'en serions pas là [...] nous aurions du être informés." *Mme Valérie DESMOLINS* indique ensuite qu'elle rejoint donc *M. Jean-Matthieu MARO* sur le vote, qu'elle votera de manière positive pour ne pas mettre en péril les entreprises.

M. Pascal TELLIER fait remarquer avec humour que ce serait le comble qu'une société ferme alors qu'elle a terminé des travaux 6 mois en avance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil choisissent la solution n°1, c'est-à-dire la ligne de trésorerie de 150 000€ sur 12 mois, puis procèdent au vote :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (M. Yann BETHOUART)

POUR : 9

2. Commission des appels d'offres

INTITULÉ TEL QU'INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR PAR M. LE MAIRE :

Des personnes ont été désignées lors du dernier conseil municipal. Seuls 3 titulaires ont été désignés mais il faut également 3 suppléants conformément à l'article L1411-5-2b du CGCT ;
Donc il y a lieu de reprendre la délibération n°2024 - 034 pour la partie commission des appels d'offres et de redélibérer pour notifier le nombre légal de personnes à participer à cette commission.
Il faut désigner 3 Titulaires et 3 Suppléants.

Retranscription des débats du Conseil municipal :

Mme Sandrine BIGET indique que les personnes qui avaient été désignées précédemment étaient MM. PERISSET, TELLIER et SMETS.

Le Conseil propose que les 3 personnes précédemment désignées soient titulaires. Il faut donc 3 suppléants.

M. Jean-Matthieu MARO fait remarquer que, par exemple, Mme SOHET est déjà dans 4 commissions, M. TELLIER est dans 3 commissions, M. BERZIN a des délégations et est dans 2 commissions, Mme DESMOLINS dans 3 commissions. Alors que d'autres élus, dont des adjoints, ne sont pas forcément très présents.

M. Pascal TELLIER fait remarquer avec une pointe d'humour qu'heureusement il y a les nouveaux élus.

MM. Pascal BERZIN et Jean-Matthieu MARO se proposent pour être suppléants. Le Conseil propose que M. Laurent GARBE soit également suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal élisent à l'unanimité MM. PERISSET, TELLIER et SMETS comme titulaires, et MM. BERZIN, GARBE et MARO comme suppléants.

3. Approbation des entrées et sortie au groupement de commandes de voirie – CCPM

INTITULÉ TEL QU'INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR PAR M. LE MAIRE :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113 relatifs aux groupements de commandes,

Vu la délibération du 17 décembre 2020 de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre portant création d'un groupement de commandes relatifs à des travaux de voirie, travaux neufs et travaux d'entretien et désignant la Communauté de communes comme coordonnatrice du groupement de commandes,

Vu l'article 7 de la convention constitutive de création du Groupement de Voirie du 26/02/2021 qui prévoit que les demandes d'entrée ou de sortie du groupement peuvent intervenir pendant la durée de ce groupement illimité dans le temps uniquement lors des reconductions annuelles ou renouvellement des marchés/accords-cadres.

Vu l'article 9 de cette même convention qui stipule que la modification de la convention devra être réalisée par voie d'avenant et approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement.

Considérant la volonté de partager les compétences et savoirs, l'intérêt du gain de temps procédural, de rationaliser les dépenses et réaliser des économies d'échelle sur les volumes d'achat, et le besoin des communes en termes de travaux neufs et d'entretien de voirie sur son territoire,

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Au regard du contexte précédemment exposé, les 4 communes ci-dessous ont fait une demande d'entrée au groupement de voirie :

- La Commune de Coulouvillers représentée par son maire James HECQUET
- La Commune de Domvast représentée par son maire Michel GAYET
- La Commune de Gorenflos représentée par son maire Jean-Paul PRUVOT
- La Commune de Long représentée par son maire Jean-Marie PECQUET

Et la commune ci-dessous a fait une demande de sortie du groupement de voirie :

- La Commune de Forest l'Abbaye représentée par son maire, Daniel WALLET

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les demandes d'entrée et de sortie du groupement de commandes de voirie pour les communes énoncées ci-dessus,

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention constitutive du groupement de commande approuvant les demandes d'entrées et de sortie du groupement de commande de travaux de voirie pour les communes énoncées ci-dessus.

Retranscription des débats du Conseil municipal :

M. Guy TAECK explique que certaines communes veulent entrer dans le groupement d'achat, et qu'il faut donc voter pour décider s'ils peuvent rejoindre le groupement.

M. Pascal TELLIER demande des précisions sur le fonctionnement de ce groupement, s'il faut payer pour y entrer, si la commune paye une contribution pour cela.

M. Guy TAECK répond que non.

Mme Sandrine BIGET précise que si, cela fait partie des charges transférées, une partie de la compétence voirie est déléguée.

M. Pascal BERZIN demande ce que cela nous apporte, ce qui est géré.

Mme Sandrine BIGET répond par exemple la gestion des déchetteries, des ordures ménagères.

M. Guy TAECK intervient : "Tout à l'heure je pensais à des défibrillateurs."

M. Jean-Matthieu MARO s'étonne : "Cela fait partie du groupement voirie ?"

M. Guy TAECK répond que oui, c'est acheté là, chaque commune passe des commandes, et le groupement achète en fonction.

Mme Sandrine BIGET semble signifier que non.

M. Jean-Matthieu MARO précise : "Nous avons compris qu'il s'agissait d'achats groupés, je pense que la question de Pascal était sur ce que cela nous apporte précisément au niveau de la voirie."

Mme Sandrine BIGET donne en exemple les routes communautaires, et précise que chaque année certaines de ces routes sont choisies par la Communauté de Commune pour être réparées ou refaites.

Mme Valérie DESMOLINS demande : "Quand une commune demande à sortir du groupement, comme le demande Forest-l'Abbaye, que se passe-t-il ?"

Mme Sandrine BIGET répond que dans ce cas la commune en question reprend la gestion de toutes ses routes, et décide de faire ou non ses propres travaux.

Mme Valérie DESMOLINS s'interroge de savoir s'il est avantageux de rester dans ce groupement. Le Conseil après quelques échanges estime que cela est une question intéressante qui mériterait d'être traitée à une autre occasion, lors d'une réunion de commission par exemple.

Mme Sandrine BIGET précise que chaque année la commune doit envoyer ses demandes d'intervention. Le choix se fait avec le directeur technique de la Communauté de communes lors d'une visite dans le village, et que cela fait 4 ans que la rue de Romaine est mise en priorité.

Mme Michèle SOHET indique qu'il y a urgence à de nombreux endroits.

M. Guy TAECK montre M. Hervé SMETS et dit que le responsable voirie est là, que c'est à lui qu'il faut demander.

Le Conseil décide de passer au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver les demandes d'entrée et de sortie du groupement de commandes de voirie pour les communes énoncées ci-dessus,***
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention constitutive du groupement de commande approuvant les demandes d'entrées et de sortie du groupement de commande de travaux de voirie pour les communes énoncées ci-dessus.***

4. Informations et questions diverses

Fossés et routes

M. Hervé SMETS indique qu'il a fait un tour des fossés avec les employés municipaux et M. Jean-Matthieu MARO et que les interventions se succèdent.

Les pluies des derniers jours ont permis de voir les endroits problématiques. L'idée sera de faire un deuxième tour du côté de la rue de Romaine et d'en profiter pour identifier les nids de poules.

M. Hervé SMETS demande s'il reste de l'enrobé. Il est répondu que non.

M. Guy TAECK indique que nous ne pouvons plus avoir d'enrobé à chaud avant le printemps prochain, que la production cesse pendant l'hiver.

De nombreux élus répondent que ce n'est pas possible d'attendre le printemps, qu'il y a urgence à intervenir, les routes doivent être réparées pour l'hiver.

Mme Valérie DESMOLINS demande pour de l'enrobé à froid.

M. Guy TAECK répond que l'enrobé à froid ne va pas tenir.

M. Pascal BERZIN rétorque que c'est impossible de passer l'hiver qui arrive avec les trous qui sont déjà importants et continuent de s'aggraver.

M. Guy TAECK dit que les dégradations sont beaucoup plus importantes cette année du fait des inondations de l'hiver dernier.

M. Hervé SMETS demande s'il ne peut pas y avoir une autre solution. M. Guy TAECK répond qu'il faut poser la question à M. PERISSET pour l'aspect technique.

Hutte communale en Baie de Somme

La hutte louée à M. LANGLOIS est en partie effondrée. Il est convenu que M. Pascal BERZIN s'y rendra avec les employés communaux afin d'estimer les travaux à mener pour éviter que la situation n'empire.

Le Conseil indique que pour ce genre de sujets, il est important qu'un élu se déplace plutôt que d'envoyer seuls les employés communaux.

Fuite gouttière Mairie

Il est à nouveau signalé qu'une gouttière du bâtiment de la Mairie fuit, et que cela commence à attaquer sérieusement le mur. Il semblerait que l'eau commence à s'infiltrer dans le bâtiment et dégrade le mur intérieur.

M. Hervé SMETS propose d'aller voir le lendemain et voir ce qu'il y a à y faire.

M. Guy TAECK indique que cela fait au moins 1 an qu'il signale le problème, mais que ce n'est pas lui qui va le faire.

Mme Michèle SOHET précise que cela fait de nombreuses années que ce problème existe.

M. Jean-Matthieu MARO fait remarquer que ce genre de problèmes de gouttière, il vaut mieux s'en occuper rapidement avant que cela ne se transforme en travaux à plusieurs milliers d'euros quand les murs sont pourris. Il s'étonne et ne comprend pas que cela fasse au moins un an que cela traîne, alors qu'il y a un maire, des adjoints, des élus.

M. Guy TAECK s'emporte : "Vous voulez dire que c'est de ma faute ?"

M. Jean-Matthieu MARO répond que non, ce n'est pas ce qu'il veut dire.

M. Guy TAECK : "Tous les jours je reçois des mails de votre part donc je sais bien."

M. Jean-Matthieu MARO : "Cela me semble être sous votre responsabilité."

M. Jean-Matthieu MARO en profite pour demander où en sont les demandes d'entretien pour les canaux et rivières, qui sont également en attente depuis de nombreux mois.

M. Guy TAECK s'exclame que cela a été fait, que la lettre de demande a été envoyée et qu'il ne va pas convoquer le Conseil à chaque fois qu'il fait un geste.

M. Jean-Matthieu MARO répond qu'il demande juste à ce que les choses soient faites dans les temps et de manière transparente. Il est rejoint dans cette remarque par Mme Valérie DESMOLINS.

M. Guy TAECK rétorque : "Vous croyez que je cache la lettre ?"

M. Jean-Matthieu MARO répond que l'humour n'est peut-être pas opportun dans la mesure où le Conseil vient de devoir voter un prêt à la suite d'une mauvaise gestion dans le financement des travaux de l'église.

M. Guy TAECK : "Je n'ai rien à vous dire."

Silence.

Propos de M. Guy TAECK envers M. Jean-Matthieu MARO

M. Jean-Matthieu MARO : "J'ai d'autres questions."

M. Guy TAECK rétorque : "Vous n'êtes pas parfait Monsieur. Aller à la Préfecture pour demander qu'un élu, qui est avec vous, "dégage", c'est le mot."

M. Jean-Matthieu MARO : "Pardon ?"

M. Guy TAECK : "Oui, vous êtes allé à la Préfecture pour que ce Monsieur sorte du Conseil municipal."

M. Jean-Matthieu MARO demande : "Qu'est-ce que vous dites ? Que je suis allé à la Préfecture pour qu'un élu s'en aille ?"

M. Guy TAECK : "C'est la personne elle-même qui me l'a dit."

M. Jean-Matthieu MARO demande de qui il s'agit.

M. Guy TAECK : "Le prétexte serait qu'il n'habite pas Favières."

Mme Valérie DESMOLINS et M. MARO demandent des explications.

M. Jean-Matthieu MARO : "Expliquez-moi plus en détail car déjà il y a 2 séances de Conseil en arrière, j'aurais envoyé un mail avec des vaches, une histoire qui s'est avérée fausse, donc j'aimerais en savoir un peu plus..."

M. Guy TAECK : "C'est simple je viens de vous le dire."

Mme Valérie DESMOLINS demande des précisions.

M. Guy TAECK : "Est-ce la moindre courtoisie vis-à-vis d'un collègue ?"

M. Jean-Matthieu MARO demande des précisions.

M. Guy TAECK : "Y en a combien qui n'habitent pas Favières ?"

Mme Michèle SOHET : "Il y en a plusieurs..." Mme Valérie DESMOLINS : "Il y en a deux."

*En effet, deux conseillers municipaux n'habitent plus à Favières :
M. Gaël PERISSET et M. Pierre CAFFIER, tous deux absents à la séance.*

M. Guy TAECK : "C'est un des deux."

Mme Valérie DESMOLINS : "Ce que vous êtes en train de dire, c'est que Jean-Matthieu a appelé la Préfecture pour faire virer un élu du Conseil parce qu'il n'était jamais là ?"

M. Guy TAECK : "Oui, parce qu'il n'habitait plus Favières."

Mme Valérie DESMOLINS : "Qui vous a rapporté ça ?"

M. Jean-Matthieu MARO : "J'ai fait ça quand et auprès de qui ?"

M. Guy TAECK : "De la Préfecture... vous savez moi je ne demande pas de détails dans ce genre de choses..."

M. Pascal TELLIER demande si c'est la Préfecture qui a appelé le Maire pour lui dire ceci.

M. Guy TAECK répond que non, c'est la personne elle-même.

Mme Valérie DESMOLINS demande : "Et elle l'a su par qui ?"

M. Jean-Matthieu : "Mais c'est qui la personne ? Cela ne veut rien dire. Vous m'accusez ! C'est insupportable.

M. Guy TAECK : "C'est la personne concernée. [...] Cela dure quelques secondes, je ne rentre pas dans ce genre de choses..."

Mme Valérie DESMOLINS désapprouve la manière de faire.

M. Jean-Matthieu MARO juge scandaleux les propos du Maire. Il demande s'il s'agit de M. PERISSET ou de M. CAFFIER.

M. Pascal TELLIER estime qu'on pourra demander directement à M. PERISSET ou M. CAFFIER à la prochaine séance. Mme Valérie DESMOLINS indique avec humour que s'il s'agit de M. CAFFIER cela sera compliqué de lui demander car il n'est jamais présent en séance.

M. Guy TAECK : "Ce que je vous dis c'est une question de courtoisie."

Mme Michèle SOHET : "Vous prenez pour argent comptant ce qu'on vous dit d'un côté..."

M. Guy TAECK : "Je n'ai pas dit que c'était vrai, je dis ce qu'on m'a rapporté."

M. Jean-Matthieu MARO constate que l'accusation est en train de se diluer petit à petit... et qu'il aimerait bien que les choses soient dites en entier.

M. Guy TAECK : "C'est votre affaire."

M. Jean-Matthieu MARO demande pourquoi on en parle ici alors. Mme Michèle SOHET fait remarquer que cela n'a rien faire ici. Mme Valérie DESMOLINS fait remarquer que c'est M. le Maire qui a lancé le sujet.

M. Guy TAECK (en parlant de M. Jean-Matthieu MARO) : "Oui parce qu'il semble être parfait comme ça..."

Mme Valérie DESMOLINS : "Jean-Matthieu est toujours face à vous, il vous pose les questions en face, il vous envoie des mails auxquels il n'a pas de réponses non plus... Mais là, l'accuser de ça, avec en plus les gens concernés qui ne sont pas présents, qui vous ont soi-disant raconté... c'est un peu limite M. le Maire."

M. Guy TAECK : "Je n'ai pas inventé."

M. Pascal TELLIER : "Jean-Matthieu nous prouve depuis le début qu'il dit les choses en face."

M. Jean-Matthieu MARO : "Je vais le dire franchement. Est-ce que je trouve scandaleux que M. CAFFIER soit conseiller municipal ? Oui cela me gêne car je ne l'ai pas encore vu depuis que je viens."

Mme Valérie DESMOLINS indique qu'elle aussi, cela la gêne.

M. Guy TAECK : "Vous le saviez !"

M. Jean-Matthieu MARO : "Est-ce que je suis en train de faire des manoeuvres pour le faire expulser ? Ce n'est pas la même chose."

M. Pascal TELLIER : "Il n'y a qu'une personne qui en a le pouvoir... il n'y a que le Maire qui peut dire si au bout de 3-4 réunions il n'est pas là..."

M. Jean-Matthieu MARO, parlant des absences de M. CAFFIER : "Je trouve que ce n'est pas normal. Et je pense que vous avez plus de la moitié de votre Conseil qui est d'accord avec moi."

M. Pascal BERZIN : "Une personne qui est toujours absente cela ne sert pas à grand chose."

Mme Valérie DESMOLINS : "Par contre si cette personne est toujours absente, elle donne toujours son pouvoir et comme ça son vote est toujours pris en compte..."

Mme Valérie DESMOLINS se plaint que M. le Maire n'écoute plus...

Demande de l'ajout du point : "Heures de l'agent d'entretien" à une prochaine séance du Conseil municipal

M. Jean-Matthieu MARO aborde la question des heures de l'agent d'entretien. Pour rappel, ce point avait été initialement inscrit par M. le Maire à l'ordre du jour de la séance du 29 juillet 2024. Le Conseil avait demandé, lors de cette séance, de reporter ce vote car il avait estimé que trop peu d'élus étaient présents pour valider la proposition du Maire. Le Conseil souhaitait également avoir un complément d'information. Plusieurs élus demandent depuis, à chaque séance, que ce point soit remis à l'ordre du jour.

M. Guy TAECK soupire et déclare : "Non Monsieur, cela ne fait pas partie des questions diverses, non."

M. Jean-Matthieu MARO fait remarquer qu'il avait demandé une réponse écrite et qu'il n'a rien reçu.

Mme Valérie DESMOLINS demande pourquoi le point n'est pas mis à l'ordre du jour.

M. Guy TAECK : "C'est une réunion qui était prévue très courte."

M. Jean-Matthieu MARO : "C'est le même sketch à chaque fois."

Mme Valérie DESMOLINS rappelle les faits et surtout que le Conseil avait voté pour que ce point soit remis à l'ordre du jour, ce qu'elle demande à nouveau. Elle indique que nous venons de parler de budget avec les travaux de l'église, et que pour elle, cette question d'heures rentre aussi dans le budget de la commune, car entre 8 heures de boulot et 17 heures cela fait une différence.

M. Jean-Matthieu MARO trouve cela problématique et rappelle que M. le Maire lui-même a admis que les heures n'étaient pas faites.

M. Guy TAECK : "Non je n'ai pas admis ça."

M. Jean-Matthieu MARO : "Vous lirez les PV que vous avez vous-même signés : vous dites que c'est "douteux". Peut-être que vous avez changé d'avis depuis. Je vais à nouveau vous envoyer un mail, encore, pour vous demander d'inscrire ce point à l'ordre du jour. Des mails qui apparemment vous prennent beaucoup de

temps comme vous le dites à chaque Conseil. Vous serez dans l'obligation de me faire une réponse écrite."

M. Guy TAECK : "Oui, oui."

M. Jean-Matthieu MARO demande ensuite pourquoi les PV ne sont toujours pas publiés alors qu'ils devraient l'être depuis juillet 2022.

M. Guy TAECK, qui semble avoir retrouvé une feuille de papier qu'il cherchait depuis un moment : "Alors j'ai les réponses pour vous. Vous demandez les horaires des agents d'entretien... "

M. Jean-Matthieu MARO : "Je ne demande pas les horaires, je demande à ce que le point soit remis à l'ordre du jour." Mme DESMOLINS et Mme SOHET, ainsi que M. TELLIER, acquiescent.

M. Guy TAECK indique que les horaires de l'agent d'entretien sont un peu compliqués car son temps est partagé avec un autre emploi, et que donc il n'y a pas une heure précise de début de travail.

M. Guy TAECK continue : "Je ne peux vous donner que les personnes où les horaires sont fixes, c'est à dire... [M. le Maire cite les prénoms des deux agents municipaux]"

M. Jean-Matthieu MARO : "Ce n'est pas cela qu'on vous demande."

Mme Valérie DESMOLINS : "On ne vous demande pas ça M. TAECK."

M. Pascal BERZIN : "On ne parle pas d'eux."

Mme Valérie DESMOLINS : "On vous demande de mettre à un ordre du jour l'avenant au contrat de l'agent d'entretien qui est aujourd'hui à 17 heures/semaine alors qu'avant le COVID c'était 8 heures/semaine, et que normalement nous aurions dû y revenir depuis."

M. Guy TAECK : "Madame, je vais vous l'envoyer".

Mme Valérie DESMOLINS : "Ce n'est pas ce qu'on vous demande. Nous demandons que cela soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, pour revenir à 8 heures ou peut-être 10 heures comme vous l'aviez proposé."

M. Guy TAECK répond que cela sera fait.

Mme Valérie DESMOLINS : "L'agent fait ses 8 heures semaines ou pas, je ne sais pas... ce sont des questions que nous vous posons... si vous ne nous répondez pas... nous ne sommes pas le patron de l'agent. Qui est le patron de l'agent ?"

M. Guy TAECK : "Il n'y a pas de patron ici. Ce n'est pas le nom qu'on donne à un Maire."

Mme Valérie DESMOLINS : "Mais vous êtes le responsable des employés ?"

M. Guy TAECK : "Non."

Mme Valérie DESMOLINS : "Mais pourquoi on prend des employés à la Mairie ?"

M. Guy TAECK : "Vous avez raison."

Mme Valérie DESMOLINS exprime sa lassitude face à cette réponse qui revient régulièrement.

Procès-Verbaux non publiés

M. Guy TAECK continue ensuite sur les PV, suite à une question de M. Jean-Matthieu MARO.

M. Guy TAECK : "Je crois que Mme BIGET avait répondu."

M. Jean-Matthieu MARO : "Non, je veux une réponse de votre part M. le Maire."

M. Guy TAECK lit sur sa feuille : "Fait ce jour le 16/10/2024."

Liste des baux et locations donnés par la commune

M. Guy TAECK indique que cela n'a pas encore été fait. Seul un début de liste a été mis en page.

Restaurant la Clé des Champs : demande d'une rampe au niveau de l'escalier sur la placette qui sert de parking face au restaurant

M. le Maire indique que cela ne devrait pas poser de problème particulier pour cet aménagement, qu'il faut envoyer un dossier à la Mairie. La rampe serait bien entendu à la charge du restaurant.

Lecture du courrier de M. DEMORTAIN

M. DEMORTAIN, ancien conseiller municipal, demande à ce que son nom soit retiré du site internet de la Mairie, car il apparaît encore dans l'équipe municipale et dans les différentes commissions. Il est indiqué que cela va être rectifié.

Mme Michèle SOHET indique qu'elle s'occupait auparavant du site internet avec M. Jean-Matthieu MARO, qui n'était pas encore élu à l'époque, avant qu'on lui enlève les accès. Depuis c'est M. Pierre CAFFIER qui a la main sur le site internet. Il est signalé que depuis le site internet n'est plus vraiment mis à jour.

M. Pascal TELLIER s'étonne qu'on doive attendre de recevoir le courrier d'un ancien élu pour agir, que cela devrait être fait systématiquement, surtout si M. Pierre CAFFIER est supposé s'occuper du site internet.

Magazine communal : "Le Lien"

Questions sur la date de publication, le contenu du "Lien".

M. Guy TAECK : "Je fais une sélection des articles qui peuvent être intéressants pour la population. Si des gens souhaitent mettre un petit mot dedans pourquoi pas, je ne suis pas contre."

M. Jean-Matthieu MARO trouve que c'est un outil de communication important dans la mesure où il est distribué à tout le village. Il ajoute que par exemple dans celui du Crotoy, les projets municipaux sont bien présentés : le budget est clairement indiqué, les parts de subvention, la durée des travaux... il y a une vraie transparence et cela pourrait être une inspiration pour "Le Lien". Il trouve dommage que "Le Lien" ne soit quasiment que des photocopies presque illisibles de magazine et pourrait être beaucoup plus pour la commune.

Il ressort des discussions qu'il n'y a plus vraiment d'équipe autour du "Lien".

Colis des aînés, jouets pour les enfants, Téléthon

Des réunions seront préparées pour organiser ces différents événements.

Des élus insistent pour la tenue de ces rendez-vous importants.

Les équipes dédiées vont se réunir.

Terrain multisports et jeux pour enfants du Jardin du Marais

M. Pascal TELLIER alerte la municipalité sur la nécessité de faire contrôler le terrain multisports du Jardin du Marais tous les 3 mois. Il alerte également sur la nécessité de faire réviser les jeux pour enfants, dont certains ne sont pas en très bon état. Ces éléments d'accès public doivent être vérifiés tous les trimestres.

M. Guy TAECK s'absente quelques minutes.

Ouverture de l'église de Favières aux habitants

M. Guy TAECK explique qu'il ne compte pas ouvrir l'église au public avant qu'un système de vidéo-surveillance soit installé.

Les élus s'insurgent et en demandent l'ouverture au public, même si ce n'est que quelques jours par semaine.

Intervention de M. Dominique ANNET

M. ANNET qui a assisté à la séance est autorisé par M. le Maire à lire une lettre à l'attention du Conseil. M. ANNET exprime plusieurs souhaits dans sa lettre, dont l'affichage sur le panneau lumineux des dates de CM et des manifestations. Il demande à ce que les PV soient affichés plus en hauteur pour en faciliter la lecture. Il s'inquiète de l'évolution de la taxe foncière. Il félicite les employés municipaux pour le travail accompli.

Routes du village suite à la récolte des betteraves

M. Guy TAECK alerte sur l'état des routes suite à la récolte des betteraves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Pour extrait certifié conforme,
à Favières, le

Le secrétaire de séance,
MARO Jean-Matthieu

Le Maire,
TAECK Guy

